

Service émetteur : Direction de l'Autonomie, DOPH

Affaire suivie par : Johanna LE NEILLON  
Courriel : johanna.leneillon@ars.sante.fr  
Téléphone : 01 44 02 05 87

Objet : Journée nationale DUODAY.

Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs d'établissements et services médico-sociaux pour personnes en situation de handicap

Mesdames et Messieurs les Représentants de fédérations ou associations représentatives du handicap

Paris, le 4 mars 2019

Mesdames, Messieurs,

Le DUODAY est une action de sensibilisation à l'intégration par le travail des personnes en situation de handicap pour les entreprises, collectivités, ou associations : ces dernières ouvrent leurs portes, lors d'une journée déterminée, à une personne handicapée. Durant cette journée, un duo se crée entre la personne en situation de handicap et un salarié volontaire de l'entreprise.

Le concept DUODAY a été créé en Irlande en 2008, repris en Belgique en 2010, et enfin dans toute l'Europe les années suivantes.

En France le DUODAY est né dans le Lot-et-Garonne, à l'initiative de l'Etablissement et service d'aide par le travail AGNELIS, géré par l'association ALGEEI. En 2018, sous l'impulsion de la Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargée des Personnes Handicapées, Madame Sophie CLUZEL, il s'est déployé à l'échelle nationale, mobilisant entreprises et acteurs du territoire.

Cette journée permet la rencontre et l'émergence de vocations mais aussi de faire naître des opportunités de collaborations futures car l'emploi est un des vecteurs de l'inclusion.

Le **16 mai 2019** sera la 4ème édition de cette journée qui depuis sa création en France en 2016 contribue à changer le regard sur le handicap.

Pour les employeurs, qu'ils soient entreprises, collectivités, associations ou toute autre structure, le DUODAY permet de découvrir les atouts et qualités professionnelles de travailleurs en situation de handicap, de valoriser ses ressources humaines en les impliquant, de s'ouvrir à la diversité et au handicap en particulier, de communiquer sur ses valeurs sociales et de renforcer l'exemplarité de sa politique sociale.

Pour les personnes handicapées, le DUODAY offre l'opportunité de découvrir un environnement de travail, préciser un projet professionnel, amorcer un parcours d'insertion, convaincre un employeur de ses possibilités en terme d'intégration, de performance et d'autonomie.

Pour les professionnels de l'accompagnement, de l'insertion et de la formation, le DUODAY est l'occasion de mieux comprendre les attentes, hésitations, freins des employeurs pour mieux les accompagner dans leurs projets d'intégration de salariés handicapés. Mais il



apporte aussi l'opportunité d'offrir aux personnes accompagnées une expérience différente, de collaborer avec de nouvelles entreprises, de valoriser les actions.

Une réunion de lancement régionale sera organisée le 14 mars 2019, avec les différents acteurs soutenant la démarche.

En tant que représentants des associations gestionnaires d'établissements médico-sociaux pour personnes en situation de handicap, je vous invite à prendre part à cette action et à accompagner vos résidents, usagers, travailleurs handicapés, ou jeunes adultes accompagnés le souhaitant, à s'inscrire dans cette démarche.

Toutes les informations pratiques relatives à l'organisation de cette journée sont accessibles sur le site internet Duoday : [www.duoday.fr](http://www.duoday.fr), ou au numéro vert suivant : 0 800 386 329.

Je vous invite à relayer cette information et vous remercie, dès à présent, de votre implication.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France,

Aurélien ROUSSEAU

**Signé**